

INFOS GENERALES

Ouverture totale du marché de l'électricité



Depuis le 1 juillet 2007, le marché de la fourniture d'électricité est ouvert à 100%. Cela signifie que vous avez la possibilité de choisir un fournisseur d'électricité autre que votre Régie. J'attire votre attention sur le fait que seule votre Régie est en mesure de vous proposer des offres au tarif réglementé, fixé par les pouvoirs publics. Vous avez certainement vu à la télévision ou entendu à la radio que d'autres fournisseurs alternatifs proposaient actuellement des offres inférieures de 5% en moyenne. Attention, ces offres ne sont valables uniquement que sur la durée du contrat qui est pour la plupart limitée à un an. Etant donné que les coûts d'approvisionnement de cette électricité fournie sont basés, pour la plupart des fournisseurs, sur les cours boursiers, il est fortement prévisible que le niveau de ces offres soit revu à la hausse dès la fin de l'année contractuelle. Le bénéfice réalisé la première année estimé à quelques dizaines d'euros serait rapidement absorbé.

Aussi, sachez que vous n'aurez plus la possibilité de choisir la Régie comme fournisseur, c'est le principe de l'irréversibilité qui s'appliquera. Dès lors qu'un client a décidé de se fournir en électricité auprès d'un autre fournisseur, s'il décide d'en changer, cela ne pourra se faire qu'avec un autre fournisseur alternatif.

Journée Portes Ouvertes

La journée Portes Ouvertes initialement prévue en juin est reportée du fait du retard observé dans les travaux immobiliers. Elle est fixée au samedi 13 octobre 2007. L'objectif de cette journée sera de vous présenter les enjeux liés à cette ouverture du marché de l'électricité. D'ailleurs, à cette occasion, un film réalisé par l'association Vidéo-Travelling sera diffusé. Il vous sera possible de découvrir nos nouveaux locaux d'accueil, de vous présenter les fonctionnalités de notre site internet et enfin d'échanger avec des membres du personnel sur toutes questions relatives à l'électricité.

Visitez notre nouveau site internet <http://www.rccem.fr>

Bientôt, un accueil physique plus agréable

Vous avez sans doute remarqué, lors de votre dernier passage dans nos locaux, que nous étions en train de réaliser des travaux de rénovation. Malheureusement, pour des raisons de sécurité, nous avons dû fermer notre accueil à plusieurs reprises. Nous tenons à nous en excuser pour tous les désagréments que cela a bien pu occasionner.

Ces travaux, que nous avons jugés nécessaires, nous permettront de vous réserver un meilleur accueil dès la fin du mois d'août. La surface dédiée sera doublée, les règles de confidentialité seront davantage respectées.

ELECTRICITE

Le Tarif de Première Nécessité (T.P.N)

Vous êtes nombreux sur Montataire à pouvoir bénéficier d'une réduction sur votre facture d'électricité. Peu de personnes en réalité ont effectué la démarche auprès de la RCCEM. La réduction porte sur l'abonnement et les 100 premiers KWh consommés par mois. Elle varie de 30% (1 personne seule) à 50% (foyer de plus de 4 personnes) suivant la composition familiale.

□ Qui peut en bénéficier ?

Toute personne titulaire d'un contrat d'électricité pour sa résidence principale dont le quotient familial n'excède pas 460 euros par mois.

❑ Comment faire pour en bénéficier ?

Les personnes bénéficiaires reçoivent chaque année d'un prestataire mandaté par les organismes d'assurance maladie un formulaire spécifique. Ce formulaire doit être dûment rempli et adressé à la RCCEM pour modifier les conditions de votre contrat et ainsi bénéficier de ce tarif avantageux.

❑ Comment faire pour les personnes qui ont égaré ce formulaire ?

Il faut appeler à ce numéro vert 0800 333 123 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18h et expliquer votre cas. Ils vous communiqueront tous les renseignements utiles.

❑ Quelle est la durée de cette réduction ?

Comme tous les avantages sociaux, cette réduction n'est accordée que pour un an, mais elle est renouvelable après validation annuelle des droits par les organismes d'assurance maladie. Si cette demande de renouvellement ne nous est pas adressée avant la date d'échéance, votre contrat sera modifié et vous perdrez automatiquement le bénéfice de ce tarif.

Rénovation de postes

La RCCEM a confié à l'entreprise INEO de Compiègne la rénovation de 7 postes de distribution situés dans le quartier des Martinets. Ces équipements que nous remplaçons avaient pour inconvénients de ne pas être manoeuvrables sous tension, il était donc nécessaire de procéder à des coupures d'électricité pour réaliser certains travaux d'entretien. Avec ces équipements performants, la qualité de fourniture de l'électricité sera améliorée.

CABLE

De nouvelles chaînes pour le même tarif

Conformément à vos souhaits recueillis l'an dernier lors de notre enquête de satisfaction, deux nouvelles chaînes de télévision vont être diffusées sur le câble dès le 1 septembre 2007. Il s'agit de

- ❑ Paris Première  sur le bouquet Multi TV
- ❑ La Chaîne Info (LCI)  sur le bouquet Multi TV

Elles seront diffusées en remplacement des chaînes 3 SAT et BBC World retirées du bouquet du fait de leur faible niveau d'audience.

Trois nouvelles chaînes vont également faire leur apparition

- ❑ France Ô,  sur le bouquet Accès Service
- ❑ Ciné Star  sur le bouquet Cinéma
- ❑ Ciné Culte  sur le bouquet Cinéma

La chaîne Ciné Cinéma Auteur n'est plus diffusée pour des raisons propres au fournisseur indépendantes de notre volonté.

La Régie a donc décidé de vous offrir la possibilité de recevoir ces nouvelles chaînes dès le 1 septembre 2007 , sans augmenter ses tarifs. Elle espère ainsi fidéliser ses clients et inciter les personnes désireuses de pouvoir profiter de cette offre intéressante à nous rejoindre.

Attention : Afin de pouvoir profiter de Ciné Star et France Ô, il sera nécessaire dès le 1 septembre de procéder à une recherche automatique des nouvelles chaînes sur votre téléviseur. Seules Paris Première ,LCI, Ciné Culte seront placées en lieu et place des trois chaînes remplacées 3 Sat, BBC World et Ciné Auteur.